

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 07 juillet 2025 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste émargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 26 mai 2025). Il est adopté à l'unanimité.

Madame Catherine VAURS-BARRIERE est invitée à faire une présentation de l'Alliance ARTEMIS (Alliance for Regional Transition, Equality, Mobiliy Inclusion ans Substainability) et des Blended Intensive Programs (programmes intensifs hybrides) (annexe A). Concernant l'Ecole de l'INSERM, elle annonce que l'étudiante qui avait déposé son dossier de candidature cette année a été retenue sur la première partie du concours ; elle a ensuite suivi l'Ecole de l'INSERM au mois de février (15 jours de formation purement scientifique) et a passé la deuxième partie au mois de juin, qu'elle a réussi brillamment (reçue 5^{ème} sur toute la France). Elle va poursuivre son cursus et pourra s'inscrire à la fin de sa troisième année de Médecine en Master 2 de Sciences (avec thèse éventuelle).

I – STRUCTURE

1.1 – Accueil des Personnalités Extérieures du Conseil

Le Doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil qui siégeront désormais en qualité de Personnalités Extérieures. Il s'agit de :

Représentants désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes

- Titulaire : Monsieur Grégory DOLE, Directeur de la délégation départementale 63
- Suppléant : Madame Marie-Laure PORTRAT, Directrice adjointe de la délégation départementale 63

Représentants désignés par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Ordre des Médecins

- Titulaire : Monsieur le Docteur Frédéric ABRIAT, élu pour le département du Puy-de-Dôme
- Suppléant : Madame le Docteur Geneviève MORA, élue pour le département du Puy-de-Dôme

Représentants désignés par les Laboratoires THEA

- Titulaire : Monsieur François CORTEVAL, Responsable Support Scientifique et Médical
- Suppléant : Monsieur Jean-Frédéric CHIBRET, Président Directeur Général

Représentants de la communauté médicale des groupements hospitaliers de territoire

(subdivision 63, 03, 15 ou 43)

- Titulaire : Madame le Docteur Aline BONNET, Présidente de la CME du CH de Brioude, membre du ComStra du GHT 43
- Suppléant : Madame le Docteur Estelle VAILLE-PERRET, Responsable du Pôle Personne Agée du CH Sainte-Marie de Clermont-Ferrand

Personnalités qualifiées, désignées par le Conseil de l'UFR sur proposition du Doyen-Directeur

- Personnalité issue des professions paramédicales :
Madame Jocelyne BOUQUET, Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
- Personnalité issue des Unions Régionales des Professions de Santé (URPS) :
Madame le Docteur Catherine THOMAS, Médecin généraliste
- Personnalités cooptées en raison de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent à l'UFR :
Madame Myriam VIALA, ADAPEI 63
Monsieur Alexis JAMET, Directeur CH Sainte-Marie Clermont-Ferrand

Un tour de table est effectué afin que chacun des membres se présente.

1.2 – Responsabilités pédagogiques : proposition au titre de l'année universitaire 2025/2026

Monsieur CLAVELOU annonce la liste des responsabilités pédagogiques, référents et ambassadeurs désignés au titre de l'année 2025-2026 (annexe B).

1.3 – Département de Simulation en Santé : modification du règlement intérieur de la Cuisine Pédagogique

Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, rappelle la création il y a deux ans, dans le cadre du Département de Simulation en Santé, d'une cuisine pédagogique située dans les locaux du CRNH. Le règlement intérieur en a été voté en février dernier. Celui-ci devait être légèrement modifié, mais l'Université a validé la version initiale qui fait état des notions d'activités pédagogiques et d'activités de recherche ; il n'est donc pas nécessaire de le faire voter à nouveau.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Calendrier prévisionnel des séances du Conseil de l'UFR, année universitaire 2025/2026

Le Doyen présente le calendrier prévisionnel des séances du Conseil de l'UFR pour l'année universitaire 2023/2024, qui sauf avis contraire auront lieu à compter de 08 heures Salle des Actes du site Dunant :

2025 :	Lundi 22 septembre	2026 :	Lundi 12 janvier
	Lundi 27 octobre		Lundi 23 février
	Lundi 01 décembre		Lundi 23 mars

	Lundi 18 mai
	Lundi 06 juillet

2.2 – Département de Simulation en Santé : tarification 2025-2026 de la « Cuisine Pédagogique – CRNH »

Madame ROBERT présente la proposition de tarification, au titre de l'année universitaire 2025-2026, relative à la mise à disposition des locaux de la Cuisine Pédagogique du Département de Simulation en Santé, localisée au CRNH, dans le cadre des activités pédagogiques et de recherche :

Locaux	Structure publique	Structure privée
Cuisine pédagogique	350 € journée	700 € journée *
Cuisine professionnelle	350 € journée	700 € journée *
Salle à manger	Gratuit	100 € journée*
Salle de réunion	Gratuit	100 € journée *

(* journée = 07 heures)

Après échange, la tarification proposée est soumise à l'approbation des membres du Conseil ; elle reçoit un avis favorable unanime.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Calendrier universitaire, année universitaire 2025/2026 : modifications

Le Doyen soumet à l'approbation des membres une nouvelle version du calendrier universitaire pour l'année universitaire 2025/2026 (annexe C) modifiant, comme suit, celle initialement votée en Conseil le 26 mai dernier :

Demande	Motif
PASS Examens du 20 avril au 27 avril 2026 et Portail Réadaptation Examens du 20 avril au 06 mai 2026	Erreurs dates
DFGSM2 29 août 2025 (confirmation date rentrée)	Confirmation équipe pédagogique
DFGSM2 1 ^{er} semestre, 1 ^{re} session 31 octobre 2025 (modification date) 2 ^{ème} chance du 22 au 26 juin 2026 (modification date)	Confirmation équipe pédagogique
Ajout des dates concernant le cursus Maïeutique	Confirmation équipe pédagogique

Après discussion, au cours de laquelle les élus étudiants font part de plusieurs remarques (ECOS 5^{ème} année Maïeutique, reprise de stage DFGSM3), et sous réserve de la prise en compte de celles-ci, la nouvelle version du calendrier universitaire présentée reçoit un avis favorable unanime.

3.2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences, année universitaire 2025/2026 (1^{ère} partie)

En préambule, Monsieur Antoine AUBAZAC, élu usager, annonce que les étudiants s'abstiendront pour l'ensemble des votes relatifs aux M3C en raison de la réception trop tardive des documents qui n'a pas permis une relecture efficace avant la tenue du Conseil.

Le Professeur Alexandre LAUTRETTE est invité, en sa qualité de Directeur des Etudes, à présenter les M3C (documents préalablement adressés aux membres du Conseil) et plus spécifiquement les modifications substantielles apportées par rapport à l'année 2024/2025. Il précise que ces M3C ont été relues par des responsables d'autres formations avant envoi de la version finale. La parole sera laissée aux responsables pédagogiques rédacteurs présents qui pourront apporter toutes les précisions nécessaires, et chaque document sera ensuite soumis individuellement au vote après discussion.

- **PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) (annexe D)**

Responsable Professeur Damien BOUVIER

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **1^{er} Cycle des Etudes Médicales - DFGSM (annexe E)**

Responsable Professeur Cécile HENQUELL

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **2^{ème} Cycle des Etudes Médicales - DFASM (annexe F)**

Responsable Professeur Xavier MOISSET et Docteur Camille ROLLAND-DEBORD

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **3^{ème} Cycle de Médecine Générale (annexe G)**

Responsable Professeur Catherine LAPORTE

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute - 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années (annexe H)**

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **Diplôme d'Etat d' Audioprothésiste - 1^{ère} et 2^{ème} années (annexe I)**

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **Portail Réadaptation (annexe J)**

Responsable Professeur Vincent SAPIN

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **Certificat de Capacité d'Orthophoniste 1^{er} Cycle (annexe K)**

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions)

- **Certificat de Capacité d'Orthophoniste 2^{ème} Cycle (annexe L)**

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions)

- **Certificat de Capacité d'Orthoptiste - 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années (annexe M)**

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées

- **Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée - 1^{ère} et 2^{ème} années (annexe N)**

Responsable Professeur Pierre-Michel LLORCA

Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions)

- Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire - DE IBO - 1^{ère} et 2^{ème} années (annexe O)
Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées
- Mineure Santé LAS 2 (annexe P)
Responsable Professeur Jean-Marc GARCIER
Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées
- Licence Sciences pour la Santé – mention Réadaptation – N2 N3 (annexe Q)
Responsable Doyen Pierre CLAVELOU
Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions), sous réserve des modifications sollicitées
- Master Ingénierie de la Santé (annexe R)
Responsable Doyen Pierre CLAVELOU
Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions)
- Master Santé Publique (annexe S)
Responsable Doyen Pierre CLAVELOU
Vote : modalités approuvées à la majorité absolue (8 abstentions)

3.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui présente les points suivants :

- Bilan de l'exécuté budgétaire 2024 (annexe T)
- Tarification au titre de l'année universitaire 2025/2026 (annexe U) concernant :
 - les diplômes nationaux, les études médicales et les formations paramédicales,
 - les diplômes d'université (D.U.) et l'inscription aux examens,
 - les diplômes inter universitaires (D.I.U.) et l'inscription aux examens,
 - les formations courtes / attestantes,
 - les capacités.

La tarification présentée est soumise à l'avis des membres du Conseil ; elle est approuvée à l'unanimité.

- Renouvellement d'habilitation de DU au titre de l'année universitaire 2025/2026

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
D.U. Management des Equipes Médicales <i>En présentiel / Avec l'IAE</i> Responsables pédagogiques : Pr Corinne ROCHELLE Pr Pierre CLAVELOU	Renouvellement sans modification substantielles Aucune modification apportée à l'habilitation validée en 2022, hormis l'augmentation du tarif, à la demande la Gouvernance : - Tarif plein : 2 000,78 € - Tarif UCRA : 973,35 €

Après échange, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à ce renouvellement d'habilitation (annexe V – nouvelle maquette).

• Crédit d'habilitation de D.I.U. et sa tarification au titre de l'année universitaire 2025/2026

Intitulé de la formation	Description Public ciblé	Effectifs	Tarification
<p>D.I.U. Maladies Neurologique de l'Enfant <i>Enseignements en présentiel sur plusieurs universités françaises (hors DOM-TOM)</i> Responsable pédagogique : Pr Catherine SARRET</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre les internes et médecins pratiquant la neurologie pédiatrique, autonomes dans leur démarche diagnostique et thérapeutique • Approfondir et/ou actualiser leurs connaissances sur la thématique <ul style="list-style-type: none"> - Urgences neuropédiatriques et neuro-chirurgicales et la neuroréanimation pédiatrique - Accompagnement palliatif et annonce de maladies graves - Thérapeutiques actuellement disponibles - Développement des médicaments, essais thérapeutiques et accès précoce aux nouvelles molécules thérapeutiques - Apprentissage des examens complémentaires (Imagerie et électrophysiologie, biochimie métabolique, génétique des maladies neuropédiatriques) <p>Organisation</p> <p>Durée de la formation : 2 années universitaires, 176 heures d'enseignement + pratique professionnelle + 12 heures d'examen + mémoire final</p> <p>Calendrier de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 et année 2 : 1 UE spécifique à chaque année sur une session de 2 jours en décembre • Année paire et année impaire : 3 UE par année sur 3 sessions de 3 jours de janvier à mai • Examen final : en juin de chaque année (mini 10/20) • Mémoire : en fin d'année 2 si validation des examens écrits et réalisation de la pratique professionnelle (mini 10/20) <p>Public ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> • FI : Etudiants en 3ème cycle (internes ou Docteurs Juniors) de Médecine autre que le DES de Neurologie Pédiatrique • FC : Docteur en Médecine 	<p>Minimum : A confirmer</p> <p>Maximum : 35 inscrits par an, soit 70 étudiants sur les deux ans + potentiels redoublants</p>	<p>Tarif réduit : (étudiants UCA et autre université) 334 €</p> <p>Tarif plein : 1 069 €</p> <p>Tarif examen : 200 €</p>

Après discussion, cette demande de création de D.I.U. et sa tarification sont approuvées à l'unanimité (annexe W).

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Accès cours en ligne

Le Professeur Damien BOUVIER déplore que les cours en ligne de l'année 2025/2026 ne soient toujours pas accessibles, ce qui est problématique pour les responsables pédagogiques et les enseignants référents, notamment pour le PASS-LAS dont la rentrée est le 02 septembre prochain avec beaucoup de nouvelles UE.

4.2 – Salles de révisions

Madame Gaëlle ROBERT annonce aux étudiants qu'il est prévu de mettre à leur disposition des salles dans les locaux de l'IFSI du CHU (hormis les dimanches) pour leur permettre de réviser durant les trois semaines de fermeture administrative estivale de l'UFR. Elle rappelle en effet que pendant toute cette période l'accès au cosy et aux salles de révision sera strictement impossible.

4.3 – Tirs de mines au CHU

Elle informe également l'assemblée, et notamment les étudiants, que des essais de tirs de mines sont prévus au CHU le mardi 08 juillet 2025 à 09 heures et à 14 heures, ce qui pourra générer des bruits importants et potentiellement perturber les cours.

4.4 – EDN

Madame Alexia BRAJON, élue étudiante, questionne le Doyen quant au déroulement des EDN pour les étudiants ultramarins. Initialement il avait été annoncé que cela n'était pas possible sur place en raison des problèmes de connexion (arrêté paru en ce sens). Toutefois, compte tenu du coût qu'engendrerait le rapatriement en France de ces étudiants, des tests ont été refaits et il semblerait finalement que les EDN puissent bien se dérouler dans les DOM TOM. Monsieur CLAVELOU indique que la Conférence des Doyens préfèrerait cette dernière option, mais qu'aucune information formelle n'est connue à ce jour. Le problème reste le même en ce qui concerne les ECOS.

4.5 – Accès études de santé / format Licence

Le Doyen annonce que l'UFR de Médecine fait partie des sept facultés sélectionnées pour être auditionnée autour d'un potentiel format Licence pour l'accès aux études de santé. Cette audition est prévue le 18 juillet 2025. Il confirme également que la Conférence Nationale aura bien lieu, avec pour mission de définir les accès en 2^{ème} année MMOP.

4.6 – Espaces « calmes »

Madame le Professeur Cécile HENQUELL indique avoir été informée en CFVU du projet porté par l'Université visant à financer des aménagements de locaux dédiés à des espaces calmes, notamment pour les personnes atteintes de maladies du spectre autistique (locaux sans bruit, avec lumière tamisée, musique, coussins...), et ce à raison d'un espace par composante. Les travaux ne seront pas pris en charge, mais uniquement les équipements. Monsieur CLAVELOU se déclare favorable sur le principe mais relève le manque cruel de locaux disponibles, en rappelant qu'il faut avant tout prioriser la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

